

De la Colline; Mardi le 8 Août 1922

Mr Théophile Ferris  
Montréal, Canada

Bien cher et estimé Frère

Votre télégramme vient d'être apporté à l'instant à son destinataire, Sa Majesté ne peut exprimer toute son admiration pour votre si bonne volonté, et pour le zèle que vous déployez à son service en ne ménageant ni votre temps et vos démarches, sans vous occuper même des périls que vous pouvez courrir.

Cependant, dans les circonstances; Sa Majesté vous prierais d'user de la plus grande prudence, l'entreprise est des plus délicate, et pourrais être dangereuse non seulement pour Lui-même, mais encore pour le corps tout entier, donc, il serait préférable, si la personne en question qui est majeure, ne reconnait pas son père, de demeurer dans le statu-quo et ne pas trop s'avancer, ne pas l'amener de force, ni donner à qui que ce soit aucun renseignements, en rien, sur le Maître.

Toute tentative contre une personne, qui n'y consent pas et qui pourrait constituer un rapt, est considéré de par la loi des hommes des plus criminelles, et serait de nature à mettre les limiers (chiens) sur les traces du Maître, amènerait des persécutions, recherches, etc.

C'est pourquoi il vous est recommandé de laisser l'affaire là, si la personne qui nous intéresse, ne veut pas donner son consentement, et tout d'abord, si elle ne veut reconnaître son Auteur.

Espérant que vous recevrez ceci en bonne part. Veuillez bien être assurer de la haute estime dans laquelle Notre Souverain Maître vous tient. Sa Majesté vous prie de bien vouloir l'excuser de ne pas vous écrire elle-même, ses occupations multiples ne le lui permettant pas pour le présent.

Pour le Maître!

Ad. Théoret  
Adamsville R.I.